



Tél: 04 90 74 12 70 e-mail: info@gargas.fr www.gargas.fr Arrêté Portant interdiction de stationner rue du Fossé Saint Denis, Allée des Cytises et Allée de Gingko en raison des travaux Pétitionnaire : ENTRE TERRE ET CIEL

Le Maire de la commune de GARGAS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-2 et suivants, relatifs aux pouvoirs du Maire en matière de police de la circulation,

Vu le Code de la route,

Considérant qu'il y a lieu de règlementer le stationnement de tous les véhicules sur les places de la rue du Fossé St Denis, de l'Allée des Cytises à l'Allée de Gingko en raison des travaux réalisés par l'entreprise Entre terre et ciel,

ARRETE

<u>Article 1</u>: Le stationnement de tous les véhicules seront interdits rue du fossé St Denis de l'Allée des Cytises à l'Allée de Gingko le mercredi 11 décembre 2024 de 8heures, au jeudi 12 décembre 2024 18heures.

Article 2 : Toute infraction au présent arrêté sera réprimée conformément à la loi.

<u>Article 3</u>: Le présent arrêté sera affiché en Mairie pendant une durée de 2 mois et sur les lieux le jour de la manifestation.

<u>Article 4</u>: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement de la publicité d'affichage.

<u>Article 5</u>: Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Maire de Gargas, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'APT seront chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à GARGAS le 10/12/2024

1

Le Maire

Bruno VIGNE-ULMIER